



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Ugo-Lapointe-derange-et-provoque-le-debat-social>

Ugo Lapointe dérange et provoque... le débat social

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 17 janvier 2012

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Presse-toi à gauche vous offre un article légèrement remanié de Nathalie Labonté tiré du Journal du Syndicat de la Fonction Publique du Québec (décembre 2011) inspiré d'une entrevue avec Ugo Lapointe de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine. L'article brosse un excellent tableau de la situation relative aux mobilisations face à l'exploitation des ressources naturelles québécoises au profit d'une oligarchie de plus en plus affamée de profits sans condition.

Le 28 octobre dernier, le porte-parole de la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, Ugo Lapointe, était de passage au siège social du SFPQ à Québec, deux jours avant la sortie du film Trou Story. Devant le Conseil syndical, il a notamment expliqué le contexte de l'exploration minière québécoise, les grandes tendances mondiales et les changements nécessaires à la Loi sur les mines. Le Journal SFPQ l'a rencontré.

Âgé d'à peine 33 ans, Ugo Lapointe sait de quoi il parle. Comme Obélix qui, enfant, est tombé dans la potion magique, le jeune Ugo, lui, s'est retrouvé dans le secteur minier très tôt. Originaire de l'Abitibi, il a étudié au cégep de Rouyn-Noranda en technique géologique et à l'Université Queen's en génie géologique. Pendant dix saisons estivales, il a fait de l'exploration minière dans le nord du Québec et de l'Ontario pour dénicher de l'or, des diamants, du zinc et du nickel.

Deux événements vont le faire bifurquer de sa ruée vers l'or. Dans le secteur de la baie James, il travaille avec des Cris et constate que les relations avec les autochtones ne sont pas toujours bonnes. Cela l'incite à la réflexion. Il développe une sensibilité à l'égard des problèmes éthiques que son travail suscite. Par ailleurs, durant un cours universitaire sur le développement durable, il prend conscience de la courbe exponentielle de la population mondiale. « À ce moment, j'ai compris rapidement que notre défi à venir serait de minimiser les impacts environnementaux », raconte-t-il.

Alors qu'Ugo Lapointe s'intéresse aux relations entre les communautés autochtones et les compagnies minières dans le cadre d'une maîtrise à l'UQAM en 2007, le gouvernement Charest annonce sa nouvelle stratégie minière. Aussitôt, l'étudiant participe à la rédaction de mémoires et à une première consultation gouvernementale qu'il qualifiera de « bidon ». Il rencontre d'autres personnes qui partagent ses préoccupations sociales et environnementales, et organise un colloque. C'est le début de son engagement politique.

Au printemps 2008, il fonde avec d'autres militants la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine ! De nos jours, cette coalition compte une vingtaine d'organismes représentant plus de 200 000 membres au Québec. Sa mission : revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques sur les plans social et environnemental. « À l'époque, je n'étais pas à l'aise à l'avant-scène, je voulais contribuer dans l'ombre, explique celui qui a une formation en génie géologique. Toutefois, vers la fin de 2009, des collègues militants m'ont poussé devant les projecteurs... »

Boom minier

Fonceur, organisé, Ugo Lapointe dérange et provoque... le débat social. Il a la capacité de vulgariser un domaine très technique et de mettre en lumière les enjeux qui concernent les citoyens. Devant le Conseil syndical du SFPQ, il expose rapidement les enjeux de l'exploitation des ressources minières et par ricochet ceux du Plan Nord. « Le Québec vit présentement un boom minier, relate-t-il. D'ici 2020, on comptera probablement le même nombre de mines en exploitation qu'en 1980, soit une trentaine. Seulement pour l'année 2009, le Québec a produit 5 milliards de

dollars de valeur minière et plus de 10 000 emplois sont directement liés à cette industrie. »

Dans un contexte où la demande mondiale de minéraux ne fait que croître, il est de plus en plus difficile de trouver des ressources naturelles de qualité. « Les meilleurs gisements ont déjà été exploités, concède-t-il. Il faut maintenant s'attaquer aux gisements non conventionnels comme les gaz de schistes et les sables bitumineux, et aller dans des lieux plus éloignés ou plus à risques comme la République du Congo ou le sud du Québec, près des centres urbains. »

Réforme de la Loi sur les mines

Le 12 mai dernier, le projet de loi 14 visant à modifier la Loi sur les mines est présenté à l'Assemblée nationale. Très critique face à cette réforme, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine !, dont le SFPQ est membre, demande plusieurs améliorations dont l'élimination du principe de free mining et une maximisation des bénéfices collectifs tirés de l'exploitation minière.

« Le principe de free mining existe depuis 1880, rappelle Ugo Lapointe. C'est le libre accès aux ressources minières d'un territoire. Il confère plusieurs droits aux entrepreneurs miniers : le droit d'accéder à la majorité du territoire pour des fins de prospection ; le droit de s'approprier la ressource minérale du territoire à l'aide d'un titre minier ; et le droit d'effectuer des travaux d'exploration et, en cas de découverte d'un gisement économiquement exploitable, de l'exploiter. »

Plus précisément, la Coalition revendique l'interdiction d'exproprier des citoyens au stade de l'exploration, l'accès gratuit pour les citoyens expropriés à un accompagnement juridique et l'assujettissement des activités minières aux administrations municipales par le biais de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. « Il faut prévoir de nouveaux mécanismes afin de rééquilibrer les droits et les intérêts de chacun », estime le militant.

Plus de redevances

Par ailleurs, entre 2002 et 2010, les entreprises minières ont payé des redevances effectives de 1,7 % au gouvernement du Québec. Ce taux était de 12,3 % en Saskatchewan et de 5,1 % au Canada, en excluant le Québec. « Ces redevances pourraient être beaucoup plus élevées, argue Ugo Lapointe. Il faut bonifier les redevances actuelles à l'aide d'un taux "plancher" sur la valeur brute produite - et non seulement sur les profits, comme c'est présentement le cas - et amener le Québec à développer ses propres ressources grâce à des participations directes dans des projets stratégiques et payants. »

Pour la Coalition et son porte-parole, la protection environnementale demeure problématique avec le projet de loi 14. « Même si de nouvelles garanties financières sont demandées aux minières pour assurer la restauration complète de sites miniers, seules les mines dont la production sera supérieure à 3000 tonnes par jour seront assujetties à une évaluation environnementale et à des consultations publiques indépendantes, déplore l'expert minier. Toute nouvelle mine devrait l'être ! »

« Avec cette réforme et le Plan Nord, nous constatons qu'il n'y a pas d'intention réelle de changer la donne au gouvernement du Québec », conclut Ugo Lapointe. La Coalition aura encore sa raison d'exister et son porte-parole, d'irradier.

Avec la collaboration de Maxime Désy